VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 5 octobre 2015, à 20 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Corriveau et messieurs les conseillers Jean-Pierre Brault, Joseph Côté, Frédéric Dionne, Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

Est absente : madame la conseillère Magalie Joncas.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, et madame Anne-Marie Piérard, greffière, assistent également à cette séance.

…Monsieur le maire ouvre la séance.

2015-307 **RÉSOLUTION** **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Joseph Côté que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 octobre 2015 soit et est approuvé par ce conseil, en ajoutant les points suivants :

- 28.1 : Plan d'implantation 641, chemin de la Montagne – recommandation 2015-114-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 28.2 : Dépôt d'une modification à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

ADOPTÉE

...Avant de débuter les points de l'ordre du jour, monsieur le maire Yves Corriveau souhaite la bienvenue à monsieur Daniel Desroches qui assiste à sa première séance du conseil à titre de directeur général.

Monsieur le maire souligne également le 10e anniversaire du décès de monsieur Honorius Charbonneau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de 1968 à 2000.

2015-308 **RÉSOLUTION** **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2015-309 **RÉSOLUTION** **BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2015-10-A, 2015-10-B, 2015-10-C ET 2015-10-D, ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Joseph Côté que les bordereaux des comptes à payer numéro 2015-10-A, au montant de 2 744 321,37 $, numéro 2015-10-B, au montant de 1 084,84 $, numéro 2015-10-C, au montant de 349 681,81 $, et numéro 2015-10-D, au montant de 758 111,22 $, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2015-10, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 30 septembre 2015, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 3 septembre 2015 au 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-310 **RÉSOLUTION** **RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2015-09**

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Frédéric Dionne que le rapport des ressources humaines 2015-09 préparé par madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines en date du 1er octobre 2015, soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

2015-311 **RÉSOLUTION** **PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL – MARCHETHON DE L'ARCHE BELOEIL**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Dionne et appuyé par le conseiller Joseph Côté que ce conseil autorise la participation de monsieur le conseiller Sylvain Houle au marchethon organisé par L'Arche Beloeil, tenu le 4 octobre 2015, et autorise le remboursement de la dépense au montant de 25,00 $.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-312 **RÉSOLUTION** **PARTICIPATION – SOIRÉE-CÉLÉBRATION « IL ÉTAIT UNE FOIS… UNE COMMUNAUTÉ, UN CLOCHER, DES FAMILLES » - CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU « FONDS PATRIMONIAL DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE »**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Yves Corriveau est président d'honneur de la campagne de financement du « Fonds patrimonial de l'église Saint-Hilaire »;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne de financement se clôture par la soirée-célébration sous le thème : « Il était une fois… une communauté, un clocher, des familles » lors de laquelle un repas gastronomique sera servi au Manoir Rouville-Campbell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Frédéric Dionne que ce conseil autorise la participation de monsieur le maire Yves Corriveau, président d'honneur, de son épouse ainsi que de six membres du conseil ou d'employés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, afin de combler une table de 8 personnes à la soirée-célébration, organisée au profit du « Fonds patrimonial de l'église Saint-Hilaire », qui se tiendra le 7 novembre 2015 au Manoir Rouville-Campbell, et autorise la dépense au montant de 2 500 $.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-313 **RÉSOLUTION** **EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'une technicienne en documentation à temps complet, à la bibliothèque Armand-Cardinal;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Frédérique Blais a les qualifications requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brault que ce conseil autorise l'embauche madame Frédérique Blais au poste de technicienne en documentation, à temps complet, au Service du loisir et de la culture, pour la bibliothèque Armand-Cardinal, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 6 octobre 2015.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 23 septembre 2015.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 24 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-314 **RÉSOLUTION** **EMBAUCHE – SUPERVISEURE AQUATIQUE – SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT le départ de la superviseure aquatique au Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Michelle Halde a les qualifications et l'expérience requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Frédéric Dionne et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil autorise l'embauche madame Michelle Halde, au poste de superviseur aquatique, à titre d'employé régulier, au Service du loisir et de la culture, classe 7, échelon 2, conformément à la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, à compter du ou vers le 6 octobre 2015.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, conseillère principale en ressources humaines, en date du 28 septembre 2015.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 30 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-315 **RÉSOLUTION** **NOMINATION D'UN MEMBRE – COMITÉ DE SUIVI – POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-392 adoptée par le conseil municipal en date du 1er décembre 2014, laquelle nommait madame Véronique Lapierre, à titre de membre citoyenne (représentante des familles) au sein du comité de suivi – politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Lapierre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Frédéric Dionne que ce conseil nomme madame Marilyne Lachance à titre de membre citoyenne (représentante des familles) au sein du comité de suivi – politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 octobre 2015 au 1er décembre 2016.

ADOPTÉE

2015-316 **RÉSOLUTION** **ENTENTE DE PARTAGE DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CARRIÈRES**

CONSIDÉRANT l'entente signée le 6 juin 2011 entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et la Municipalité régionale de comté des Maskoutains concernant le partage des redevances versées par l'exploitant des carrières;

CONSIDÉRANT que ladite entente oblige la Ville de Mont-Saint-Hilaire à soumettre annuellement un plan d'action et un budget à l'ensemble des parties pour adoption par résolution de leur conseil respectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil approuve le plan d'action et le budget 2016, définis à l'annexe « A », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 23 septembre 2015.

ADOPTÉE

2015-317 **RÉSOLUTION** **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 15 septembre 2015, le conseil de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* ou 603 du *Code municipal*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Joseph Côté que les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2016, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 051 107 $ et des dépenses d'immobilisations de 1 715 093 $ pour des dépenses totales de 4 766 200 $, soient adoptées.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice 2016, soit de 1 214 204 $ et que la trésorière soit autorisée à verser ladite participation lorsque requise.

ADOPTÉE

2015-318 **RÉSOLUTION** **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE, lors de son assemblée ordinaire du 16 septembre 2015, le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu a adopté son budget 2016 par le biais de la résolution 15-31;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du budget de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que le budget de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année 2016, au montant de 2 633 400 $, soit et est approuvé par ce conseil.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire consente à verser sa quote-part au montant de 855 668 $ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

ADOPTÉE

2015-319 **RÉSOLUTION** **ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le devoir de se préparer à protéger les personnes et les biens susceptibles d'être affectés par les menaces identifiées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire s'assurer que la municipalité est en mesure d'assumer toutes ses responsabilités en ce domaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brault que ce conseil approuve l'organigramme de l'Organisation municipale de sécurité civile, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, et ce, afin de coordonner et de mettre en œuvre les interventions nécessaires lors d'un sinistre.

Que monsieur Daniel Desroches, directeur général, agisse à titre de coordonnateur.

Que la résolution numéro 2011-243 soit et est abrogée.

ADOPTÉE

2015-320 **RÉSOLUTION** **MISE EN PLACE ET EXPLOITATION D'UN SERVICE D'ÉCOCENTRE RÉGIONAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT QUE cette résolution correspond aux objectifs de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a procédé à l'évaluation des possibilités relatives à l'implantation d'un service d'écocentre régional;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées à ce jour ont permis d'établir un montage financier qui tient compte d'une participation des municipalités qui ont manifesté un intérêt par voie de résolution;

CONSIDÉRANT QUE le processus en est rendu à l'étape de déterminer quelles seront les municipalités qui prendront un engagement ferme à la réalisation d'un service d'écocentre régional;

CONSIDÉRANT QUE la démarche privilégiée à cet effet est la déclaration de compétence selon les dispositions prévues à l'article 678.0.2.1 du Code municipal qu'à ce stade, seule l'intention est demandée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient, au préalable, avoir l'opportunité de communiquer leur intérêt à être incluses à la compétence à être déclarée par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, de la mise en place et de l'exploitation d'un service d'écocentre régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que le conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire indique à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu qu'il est favorable à ce que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la mise en place et l'exploitation d'un écocentre régional, le tout, conditionnellement à la validation du montage financier et à l'apport d'un regroupement pour des coûts optimaux.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire réitère à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu qu'un site pourrait être disponible sur le territoire de la Ville à cette fin et sa volonté que ce site soit étudié lors de l'analyse du dossier.

ADOPTÉE

2015-321 **RÉSOLUTION** **ÉLABORATION D'UN CONCEPT NOVATEUR DE DÉMONSTRATION ET DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE L'AIRE TOD DE LA GARE DE MONT-SAINT-HILAIRE – DÉMARCHE D'ÉVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTÉ – ASSOCIATION AVEC LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT l'offre de la Direction de la santé publique de collaborer sans frais au projet de l'élaboration d'un concept novateur de démonstration et de planification détaillée de l'aire TOD de la gare de Mont-Saint-Hilaire afin d'effectuer une évaluation des effets potentiels sur la santé du développement de l'aire TOD;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation d'impact sur la santé publique (EIS) est une pratique innovante qui se fonde sur la collaboration entre des professionnels de la santé et des partenaires municipaux afin d'informer ces derniers des impacts potentiels de leurs politiques ou projets municipaux sur la santé et la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation d'impact sur la santé publique (EIS) ne peut qu'améliorer la teneur des politiques ou des projets affectant l'aire TOD de la gare de Mont-Saint-Hilaire grâce à une expertise scientifique externe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil autorise la signature d'une entente de collaboration à intervenir avec la Direction de la santé publique de la Montérégie visant à évaluer les impacts sur la santé, dans le cadre du projet d'élaboration d'un concept novateur de démonstration et de planification détaillée de l'aire TOD de la gare de Mont-Saint-Hilaire.

Que cette autorisation soit donnée en conformité avec le rapport de monsieur Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, daté du 21 septembre 2015.

Que monsieur Bernard Morel soit autorisé à signer l'entente de collaboration, pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2015-322 **RÉSOLUTION** **PLAN D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT l'engagement de la Politique nationale de l'eau visant à éliminer les rejets des eaux usées par temps sec;

CONSIDÉRANT l'outil d'information développé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire destiné à aider les municipalités à chercher et à éliminer les raccordements inversés dans les réseaux d'égout, lesquels constituent la principale cause de rejets des eaux usées par temps sec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) sous volet 1.5 pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Frédéric Dionne et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil adopte le programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'échéancier de réalisation dudit programme, joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2015

Que ce programme et l'échéancier soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2015-323 **RÉSOLUTION** **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2015-115 – COMITÉ DES FINANCES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-115 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 7 avril 2015 concernant la formation du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Daniel McCraw, directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil amende la résolution 2015-115 concernant la formation du comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en remplaçant au dernier paragraphe, les mots « monsieur Daniel McCraw, directeur général » par les mots « monsieur Daniel Desroches, directeur général ».

ADOPTÉE

2015-324 **RÉSOLUTION** **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 septembre 2015 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante :

- 2015-13-R : Modification du règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable

ADOPTÉE

2015-325 **RÉSOLUTION** **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 16 SEPTEMBRE 2015 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2015 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve les recommandations 2015-36-R à 2015-57-R et 2015-59-R à 2015-65-R indiquées ci-dessous :

2015-36-R Chemin des Patriotes Nord / rue Messier – Prolongement du temps de virage au feu clignotant
2015-37-R Rue des Plateaux – Revoir la configuration des dos d'âne
2015-38-R Intersections boulevard Sir-Wilfrid-Laurier / boulevard Honorius-Charbonneau / rue Radisson – Lignes directrices de circulation
2015-39-R Rue Plante – Sens unique
2015-40-R Rue Plante - Vitesse
2015-41-R Rue Radisson – Demande d'ajout d'un panneau indiquant une limite de temps pour le stationnement
2015-42-R Rue de la Betteraverie – Revoir les interdictions de stationnement et panneaux
2015-43-R Rue du Château – Ajout d'un panneau « Attention à nos enfants »
2015-44-R Rue Sainte-Anne – Circulation de véhicules lourds
2015-45-R Rue Saint-Hippolyte – Revoir le stationnement des deux côtés de la rue
2015-46-R Chemin de la Montagne / chemin des Moulins – Ajout d'un panneau d'arrêt
2015-47-R Rue Fortier – Vitesse excessive
2015-48-R Chemin Rouillard – Demande d'installation d'un dos d'âne
2015-49-R Rue Radisson – Demande d'installation d'un dos d'âne
2015-50-R Rue du Golf – Indicatif de réduction de la vitesse
2015-51-R Rue de la Sablière – Non-respect de la signalisation
2015-52-R Rue Poudrette – Demande de retrait du dos d'âne

2015-53-R Rue du Foyer – Interdiction de stationner

2015-54-R Cours de la Raffinerie / chemin de la Station – Ajout d'un panneau d'arrêt

2015-55-R Rue De Rouville / boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – Ajout d'un panneau indiquant « virage à droite » pour les deux voies vers Beloeil

2015-56-R Chemin des Patriotes Sud / rue Raymond-Dupuis – Ajout d'une traverse piétonnière

2015-57-R Chemin des Patriotes Sud / rue Raymond-Dupuis – Ajout d'un panneau « Courtoisie au volant »

2015-59-R Rue des Passerins – Ajout d'un panneau pour réduction de vitesse ou brigadier statique

2015-60-R Rue Jeannotte / Petite Allée – Installation d'un panneau indicateur de vitesse

2015-61-R Boulevard Honorius-Charbonneau – Reconfiguration des traverses piétonnières

2015-62-R Chemin Authier / Chemin Rouillard – Ajout de panneaux indiquant la limite de vitesse

2015-63-R Chemin Rouillard – Demande d'interdiction de stationnement

2015-64-R Rue Sainte-Anne / chemin des Patriotes Nord – Traverse piétonnière

2015-65-R Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et rue Nadeau – Feux de circulation

Que le conseil refuse toutefois la recommandation 2015-58-R dudit comité recommandant au conseil de revoir le projet d'aménagement des cases de stationnement sur la rue des Démarieurs afin d'éviter le stationnement en perpendiculaire avec sortie sur ladite rue, le conseil souhaitant plutôt conserver le statu quo quant aux travaux d'aménagement de ce stationnement déjà réalisés.

ADOPTÉE

2015-326 **RÉSOLUTION** **RECOMMANDATION 2015-60-R DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation 2015-60-R adoptée le 16 septembre 2015 par le comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à ce que soit installé un panneau indicateur de la limite de vitesse sur la Petite Allée, près de la rue Jeannotte;

CONSIDÉRANT QUE la Petite Allée est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de panneaux indiquant la limite de vitesse permise sur la rue Petite Allée, conformément à la recommandation 2015-60-R du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2015-327 **RÉSOLUTION** **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2015 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 septembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

2015-328 **RÉSOLUTION** **PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2015-76, 2015-70, 2015-71, 2015-72, 2015-73, 2015-74, 2015-75 ET 2015-77**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 22 septembre 2015 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- PIIA 2015-76 : 507, rue Radisson
  Plans et recommandation 2015-126-R (annexe A)

- PIIA 2015-70 : 736, rue des Cheminots
  Plans et recommandation 2015-127-R (annexe B)

- PIIA 2015-71 : 251, rue Maureen
  Plans et recommandation 2015-128-R (annexe C)

- PIIA 2015-72 : 135, rue des Érables
  Plans et recommandation 2015-129-R (annexe D)

- PIIA 2015-73 : 575, chemin des Patriotes Nord
  Plans et recommandation 2015-130-R (annexe E)

- PIIA 2015-74 : 290-296, rue Saint-Hippolyte
  Plans et recommandation 2015-131-R (annexe F)

- PIIA 2015-75 : 400, chemin des Patriotes Sud
  Plans et recommandation 2015-132-R (annexe G)

- PIIA 2015-77 : 30, rue Saint-Henri
  Plans et recommandation 2015-133-R (annexe H)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, lesquels plans, étant sujets aux conditions formulées auxdites recommandations, sont joints à la présente résolution comme annexes « A » à « H » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

…Monsieur le maire Yves Corriveau se retire des délibérations entourant ce sujet de l'ordre du jour.

…Monsieur le maire suppléant Jean-Pierre Brault, agissant comme président de la séance, demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure numéro 2015-09 concernant le 196, rue De Saint-Exupéry :

Une intervention est faite concernant la nécessité de conformer la situation par dérogation mineure.

2015-329 **RÉSOLUTION** **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2015-09 – 196, RUE DE SAINT-EXUPÉRY**

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2015-09 présentée par les propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 196, rue De Saint-Exupéry, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une marge latérale de 4,2 mètres alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit une marge de 5,5 mètres, permettant ainsi une dérogation de 1,3 mètre, et ce, afin de rendre conforme l'emplacement de la propriété existante, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

…Monsieur le maire Yves Corriveau réintègre les débats et préside la séance.

2015-330 **AVIS DE PRÉSENTATION** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 881 – RÈGLEMENT POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

Le conseiller Sylvain Houle donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 881 intitulé : « Règlement pourvoyant au bon ordre et à la paix dans les parcs et endroits publics de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ».

2015-331 **AVIS DE PRÉSENTATION** **RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE À L'EXTÉRIEUR**

Le conseiller Emile Grenon Gilbert donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et abrogeant le règlement numéro 1030.

2015-332 **RÉSOLUTION** **FOURNITURE ET LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté, par sa résolution numéro 2013-190 adoptée à la séance du 6 mai 2013, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé de sel de déglaçage des chaussées nécessaire aux activités de la Ville, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un processus d'appel d'offres public pour l'achat regroupé de sel de déglaçage pour la saison 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'Union des municipalités du Québec a procédé, lors de son assemblée du 18 juin 2015, à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Mines Seleine (division de K+S Sel Windsor);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Emile Grenon Gilbert et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil approuve l'achat de sel de déglaçage des chaussées pour la saison 2015-2016.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 16 septembre 2015.

Que pour les mois d'octobre à décembre 2015, l'achat décrit au bon de commande TP 15037, au montant de 36 325,43 $, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-330-00-626 et que l'achat décrit au bon de commande TP 15038, au montant de 8 806,17 $, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-325-00-626, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2015-333 **RÉSOLUTION** **CONTRAT PA 15-021 – AMÉNAGEMENT DE JARDINS COMMUNAUTAIRES PHASE 1 – BAU QUÉBEC LTÉE**

Résolution non approuvée par le maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Emile Grenon Gilbert que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Bau Québec ltée, au montant de 28 633,37 $, incluant les taxes, dans le cadre du contrat PA 15-021 pour l'aménagement de jardins communautaires, phase 1, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de messieurs Marc Dufour, chef de division, parcs et espaces verts, et Bernard Morel, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans leur rapport en date du 25 septembre 2015.

Que la dépense, décrite au bon de commande PA 15021, soit payable à même le poste budgétaire 02-753-00-525, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2015-334 **RÉSOLUTION** **CONTRAT ING 2015-16 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE – GROUPE LECLERC ARCHITECTURE+DESIGN**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Brault et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la firme Groupe Leclerc Architecture+Design, au montant de 162 632,14 $, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING 2015-16 pour des services professionnels en architecture pour la construction d'une caserne incendie, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, ing., directrice du Servie de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 24 septembre 2015.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 15106, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) au montant de 162 632,14 $, incluant les taxes, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires, lequel montant sera remboursé lors de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt relatif à la construction d'une caserne incendie, et ce, considérant que la loi autorise à dépenser jusqu'à concurrence de 5% des coûts du projet avant l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

2015-335 **RÉSOLUTION** **PLAN D'IMPLANTATION - 641, CHEMIN DE LA MONTAGNE - RECOMMANDATION 2015-114-R DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la résolution 2015-297 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2015, par laquelle le conseil approuvait la recommandation 2015-114-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le 641, chemin de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE par cette résolution le conseil a approuvé la demande pour la révision du PIIA 2015-52 pour l'agrandissement du studio de santé et l'aménagement d'une nouvelle aire de détente à l'extérieur au StrØm spa nordique Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet d'implantation relié à cet agrandissement a été étudié par le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, même s'il n'est pas mentionné dans la recommandation 2015-114-R;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Joseph Côté et appuyé par le conseiller Sylvain Houle que ce conseil approuve le plan projet d'implantation préparé par monsieur Gustave Gilbert, arpenteur-géomètre, daté du 14 août 2015 et portant le numéro de minute 7812 relatif au projet d'agrandissement du StrØm spa nordique Mont-Saint-Hilaire situé au 641, chemin de la Montagne, joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que ce plan est approuvé conformément à la recommandation de madame Ève-Marie Surprenant, chef de division au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport daté du 5 octobre 2015.

ADOPTÉE

…Dépôt d'une modification à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière fait rapport au conseil du dépôt d'un changement à la déclaration annuelle des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault.

Le conseil prend acte du dépôt.

…PAROLE AUX CONSEILLERS

…QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Règlementation ou politique – location de locaux appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire Panneaux identifiant la Ville – rang des Étangs
M. Francis Beaumier	Problématique relative à la circulation – rue Radisson

2015-336 **RÉSOLUTION** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Houle et appuyé par le conseiller Frédéric Dionne que la présente séance soit et est levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

_____
ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

_____
YVES CORRIVEAU, MAIRE

Le 5 octobre 2015